

Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2022 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

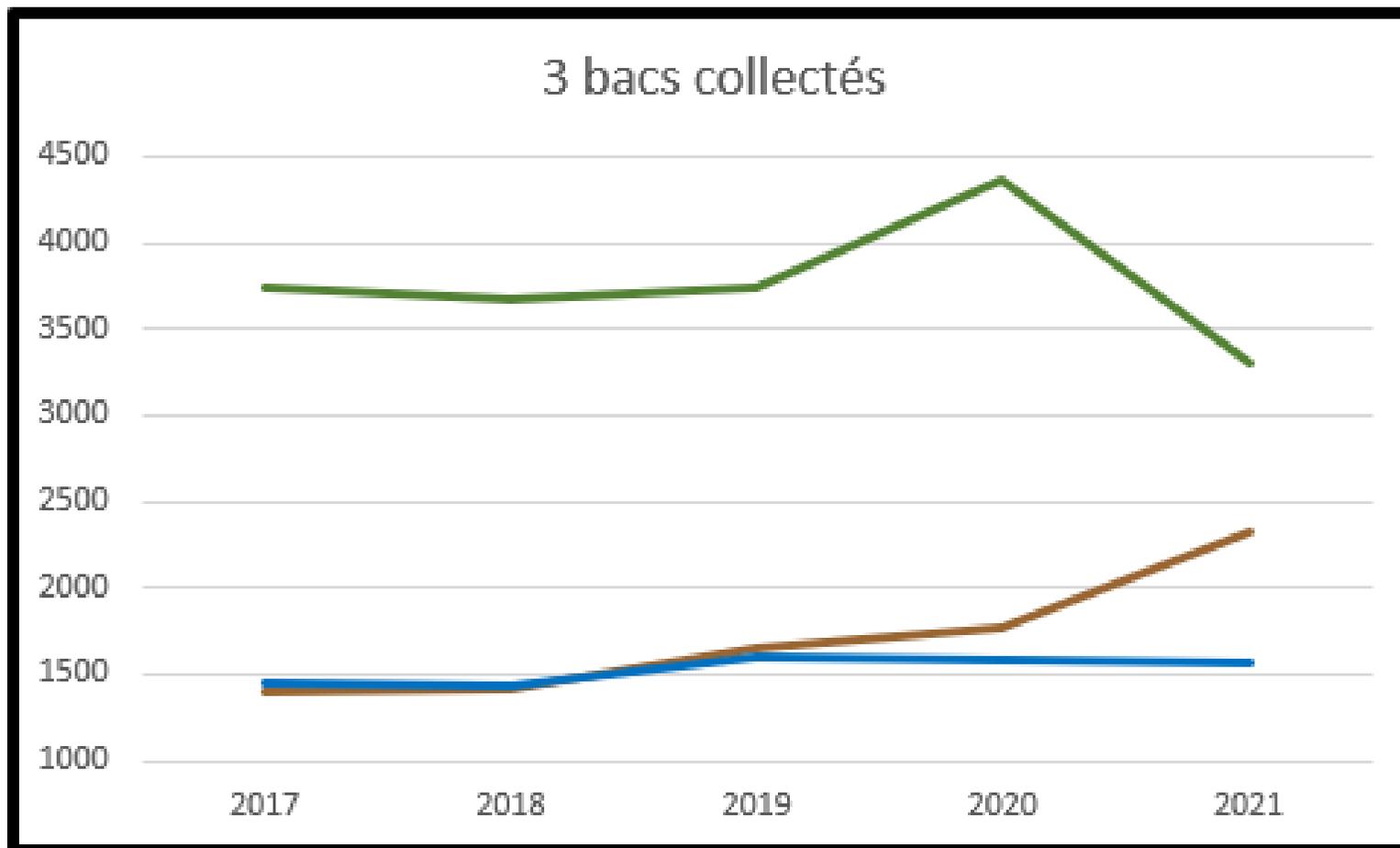
District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes



Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 17 janvier 2022

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
56392 à 56569	1 372 816,05 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
63399 à 63629	1 648 845,73 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption - Règlement SQ-901-2019-01 amendant le Règlement SQ-907-2019 relatif aux animaux domestiques (Infractions relatives à la garde de poules)

- Ajout d'une précision à l'effet que les poules peuvent être en liberté le terrain de leur propriétaire, mais qu'elles ne doivent pas se trouver sur les terrains voisins
- Ajout d'amendes concernant les infractions relatives à la garde de poules



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.3 Adoption - Règlement 797-1 modifiant le règlement 797 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 434 000 \$

Raisons de l'emprunt additionnel : Nouvelle estimation de la firme d'ingénierie externe, notamment concernant les coûts associés à la gestion des eaux pluviales pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement de la Lutte aux changements climatiques, la modification du style d'éclairage retenu et la hausse des prix dans l'industrie de la construction

Montant de l'emprunt initial : 3 551 000 \$

Montant de l'emprunt additionnel : 1 434 000 \$

Montant total de l'emprunt : 4 985 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans

Gestion règlementaire

3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 799 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost »

3.5 Présentation – Projet de règlement 799 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost »

- L'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0., toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.
- Intégration au nouveau Code d'éthique et de déontologie des modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, L.Q., 2021, c. 31;

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 805 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Prévost »

3.7 Présentation – Projet de règlement 805 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Prévost »

- Intégration au nouveau Code d'éthique et de déontologie des modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, L.Q., 2021, c. 31;

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 806 décrétant des travaux de réfection de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue du Nord, entre la rue de la Station et la rue Shaw et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de réfection de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial et du drainage, du réseau d'aqueduc et de la chaussée de la rue du Nord, entre la rue de la Station et la rue Shaw

Montant de l'emprunt : 844 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans

Gestion règlementaire

3.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 807 décrétant des travaux de réfection de la chaussée de la montée Sauvage et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de réfection de la chaussée de la montée Sauvage

Montant de l'emprunt : 492 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Analyse de la problématique de qualité d'eau brute à l'entrée de la station de pompage P.S.L.
- Contrat de gré à gré TP-GRÉ-2022-07 - Octroi de contrat

Firme retenue	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Laforest Nova Aqua inc.	23 972,00 \$	27 561,81 \$

Gestion des contrats

5.2 Fourniture et livraison d'un camion 6 roues muni d'une benne de chargement et d'une boîte à asphalte isolée - année 2021 ou 2022 - Appel d'offres public TP-SP-2021-88 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Équipements Lourds Papineau inc.	238 500,00 \$	274 215,38 \$
Globocam Montréal inc.	245 000,00 \$	281 688,75 \$

<u>GARANTIES PROLONGÉES (EN OPTION)</u>	Prix \$US	Prix \$CA (2022-01-05)
➤ Garantie du moteur Cummins plan PP1 de 5 ans ou 161 000 km incluant le système de traitement des gaz d'échappement, les injecteurs, le turbo, ainsi que la pompe à eau.	HD1 1 573,00 \$	HD1 1 998,05 \$
	AT3 714,00 \$	AT3 906,93 \$
➤ Garantie de la transmission Allison de 5 ans sans limite de kilométrage.	716,00 \$	909,47 \$
➤ Garantie du différentiel arrière de 5 ans ou 161 000 km.	139,00 \$	176,56 \$
➤ Garantie de remorquage en cas de panne pour 1 an.	242,00 \$	307,39 \$
TOTAL :	3 348,00 \$	4 298,40 \$

Gestion des contrats

5.3 Fauchage des terrains vacants et accotements - Demande de prix TP-DP-2021-103 - Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
9187-9999 Québec inc. (Entreprise Dominic Alarie)	34 884,17 \$	40 108,08 \$
Lee Ling Paysagement	35 496,52 \$	40 812,13 \$
C.G.E. Entretien saisonnier S.E.N.C.	46 760,16 \$	53 762,50 \$
Paysagement RB	Aucune offre déposée	
Entretien Paysager ALM inc.	Aucune offre déposée	

Gestion des contrats

5.4 Travaux d'aménagement requis au sous-sol de l'hôtel de ville - Demande de prix TP-DP-2022-05 - Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Éliane Construction inc.	22 550,00 \$	25 926,86 \$
Les Constructions Claude et Michel Ladouceur inc.	Aucune offre déposée	
Les Constructions François Ménard inc.	Aucune offre déposée	

Gestion des contrats

5.5 50e anniversaire de la fusion de Prévost – Réalisation d'une bande dessinée historique -
Contrat de gré à gré LOI-GRÉ-2022-08 - Octroi de contrat

Bédéiste retenu	Montant
Monsieur Jocelyn Jalette	15 000 \$, taxes incluses



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

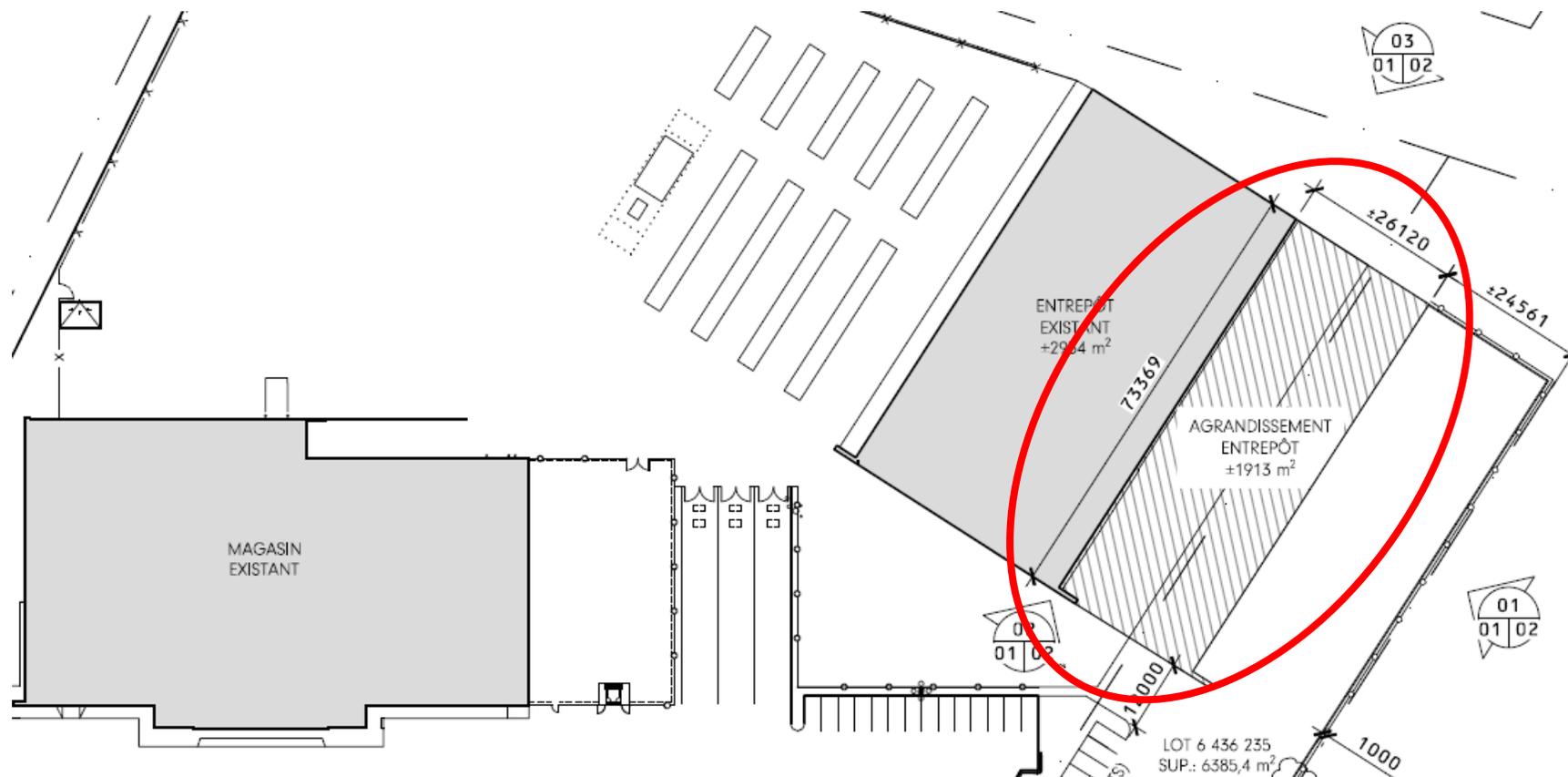
Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de PIA numéro 2021-0082 visant la construction d'un bâtiment commercial - Propriété sise sur le lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 886 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de PIIA numéro 2021-0084 visant l'agrandissement de l'entrepôt commercial (Quincaillerie Canac) - Propriété sise au site du 2450, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 251 886 et lot projeté 6 436 235 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0086 visant la création d'un lot résidentiel ayant une largeur minimale à la rue (longueur de façade du lot) de 15,10 mètres - Propriété sise sur la rue des Hérons (à Saint-Hippolyte) (Lot projeté 6 246 481 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 14 février 2022 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !